

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20230424-2023-19-DE
Date de télétransmission : 25/04/2023
Date de réception préfecture : 25/04/2023

Délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Pouvoirs : 0

Votants : 15

Date de Convocation du Conseil Municipal :
18 avril 2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt quatre avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Véronique BOUCHARD, Stanislas BOUCHET, Nathalie DENIS, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Jean-Marie LEYGONIE, Isabelle MORESI, Frédérique MOULIGNEAU, Chani PETIT, Christian PETRINI et Florence RIUS.

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES et Vincent LABOURIER.

2023-19 Délibération relative au vote d'une subventions à une association en 2023

Rapporteur : Elvine LEON

Elvine LEON présente la demande de subvention d'une association en 2023.
Cette demande avait été examinée par la Commission Finances.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande de subvention de cette association ;

VU l'avis favorable de la Commission Finances ;

ASSOCIATIONS	2023	2022
Tarot	250,00 €	250,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** à cette association en 2023 la subvention proposée dans le tableau ci-dessus ;
- **DE PRECISER** que les crédits sont prévus au chapitre 65 au budget 2023.

Le Maire
Diogène BATALLA



La secrétaire de séance
Evelyne GIRARDON